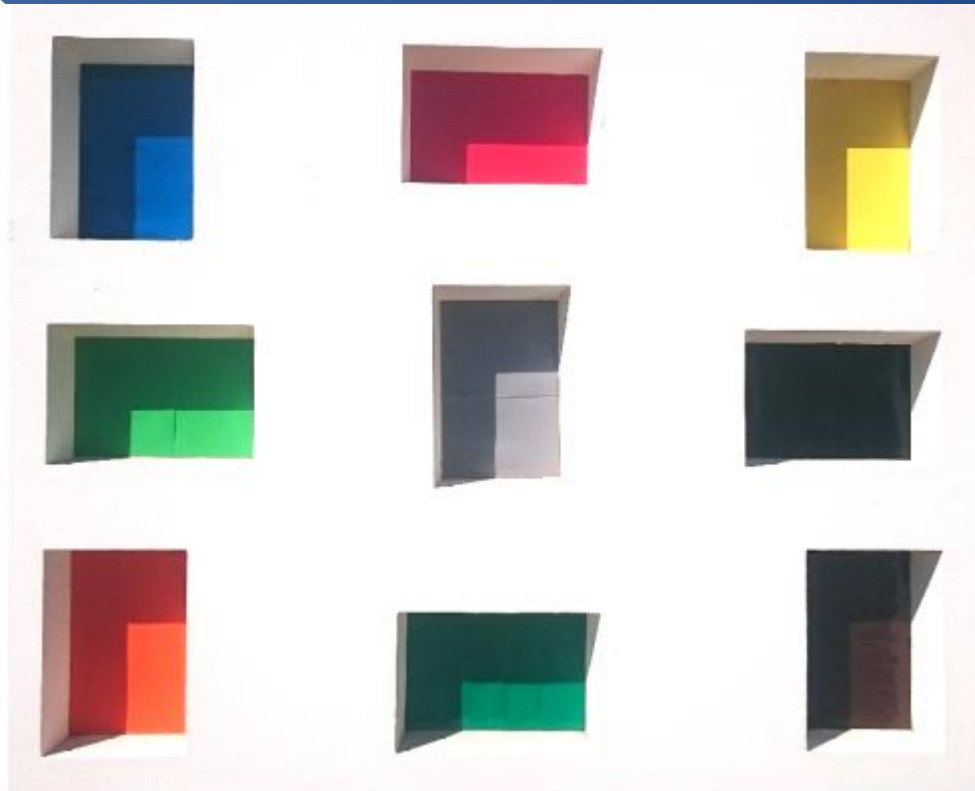


École de gendarmerie de Tulle

Caserne La Bachellerie
35 boulevard Jean Moulin
BP 170
19012 TULLE CEDEX



Livret d'accueil



Sommaire

Mot du chef de corps	<i>page 3</i>
Votre arrivée	<i>page 4</i>
Formation	<i>pages 5 6 7 8</i>
Effets et documents à emporter	<i>page 9 10</i>
Vie à l'école	<i>page 11 12</i>
Services à votre dispositions	<i>page 13</i>
Prévoyance - Assurances	<i>page 14</i>
Vos loisirs	<i>page 15</i>

Mot du chef de corps



Dans quelques jours vous rejoindrez l'école de gendarmerie de TULLE.

Au nom des officiers, sous-officiers, gendarmes adjoints et personnels civils qui forment l'encadrement, je vous souhaite dès à présent la bienvenue et je vous félicite d'avoir choisi de servir dans la Gendarmerie Nationale.

Pendant votre séjour à l'école, vous recevrez une formation étalée sur une période allant de 6 semaines à 9 mois suivant votre type de recrutement.

Celle-ci vise à vous préparer à exercer le métier de gendarme avant de rejoindre votre première affectation que vous choisirez parmi les postes proposés et en fonction de votre classement.

Dans cette perspective, vous recevrez une formation physique, intellectuelle et professionnelle.

Physique, car un gendarme doit être un bon sportif au regard des contraintes de son métier. Il doit être endurant et aguerrri afin d'être en capacité permanente de faire face si besoin à un adversaire.

*Afin d'aborder ce volet dans les meilleures conditions, il vous est conseillé d'entamer **dès maintenant** votre préparation.*

Intellectuelle, car un gendarme est un militaire et doit être porteur à ce titre de valeurs d'altruisme, d'exemplarité, de fidélité, d'honneur, de discipline, d'esprit de corps et de fraternité d'armes.

Toutes ces valeurs de « savoir être » vous seront enseignées et deviendront les vôtres, modifiant durablement vos habitudes et vous accoutumant à la vie en collectivité et au cérémonial militaire.

Professionnelle, car un gendarme est un « professionnel » qui se doit de maîtriser en toutes circonstances les techniques de « savoir faire » inhérentes à son métier.

Dans ce cadre, vous ferez l'apprentissage des armes et de tous les moyens techniques qui sont mis à la disposition des gendarmes pour accomplir quotidiennement leurs missions en suivant des procédures précises qui vous seront enseignées.

Confiant dans votre volonté de réussir, je vous assure que toute l'équipe pédagogique s'attachera à vous mettre en situation d'aborder, avec optimisme et confiance, vos futures fonctions en unité d'emploi.

Ayez confiance en vous car vous réussirez, tout comme vos prédécesseurs, dans la mesure où vous consentirez les efforts nécessaires et vous donnerez les moyens de vos ambitions.

« A cœur vaillant, rien n'est impossible ».

Le colonel Thierry BOURRET

Votre arrivée

Adresse géographique :
Caserne de la Bachellerie
35 boulevard Jean Moulin
19000 TULLE

Coordonnées GPS :
45°15'35.4"N 1°46'07.3"E

Privilégier le covoiturage
pour rejoindre Tulle



Tout savoir sur la ville de Tulle
<http://agglo-tulle.fr/>

Vous devez adapter vos horaires de voyage afin d'arriver impérativement avant 12 heures, le jour de votre incorporation. Votre accueil est assuré dès la veille, à partir de 16h00 jusqu'à 23h00.

Une navette, sans réservation, est mise en place à la gare de TULLE afin de vous conduire jusqu'à l'école.

En cas de retard indépendant de votre volonté, prévenez l'école en téléphonant au 05.55.21.79.99, en indiquant votre nom, le lieu où vous vous trouvez, le motif de votre retard ainsi que l'heure probable de votre arrivée. Demandez éventuellement un justificatif de retard auprès du chef de gare.

Le nombre de places de stationnement à l'intérieur de l'école étant limité, il est conseillé de privilégier le covoiturage ou d'emprunter les transports en commun pour rejoindre TULLE. Les élèves en véhicule sont autorisés à se garer dans l'enceinte militaire, sous réserve de renoncer à tout recours contre l'État, en cas d'accidents corporels ou matériels, de vols et de détériorations.

Si vous circulez à bord d'un véhicule, vous devez, dès votre arrivée, être en mesure de présenter les pièces afférentes à la mise en circulation et à la conduite dudit véhicule. Ces différents documents (permis de conduire, carte grise, assurance et contrôle technique s'il y a lieu) doivent être en règle.

Compte tenu des capacités de stationnement contraintes au sein de l'école, vous pourrez être amené à stationner à l'extérieur. Dans ce cas, vous devez vous garer sur les zones réglementairement identifiées en excluant les parkings privés et en aucun cas de manière anarchique, susceptible de gêner les usagers locaux. Des instructions vous seront données ultérieurement par les cadres de votre compagnie.

Formation Élève-gendarme

«S'ENGAGER ET S'INSTRUIRE POUR
PROTÉGER ET SERVIR»



Avant votre entrée en école, vous aurez accès à la plate-forme de formation « Gendform3.0 » sur laquelle vous pourrez récupérer des cours en version numérique.

Dès votre arrivée à l'école, vos connaissances intellectuelles et vos capacités physiques seront évaluées notamment dans les domaines suivants : orthographe, topographie, course à pied (4 km), grimper de corde, tractions, abdominaux, natation et connaissance du milieu militaire.

Le résultat, appelé « constat initial », vous permettra de vous situer et d'orienter vos axes d'effort.

Il vous est vivement conseillé, dès à présent, d'actualiser vos connaissances par vos propres moyens mais aussi via l'application internet « Gendform 3.0 », plate-forme de formation Gendarmerie, à laquelle vous aurez accès en amont de votre formation, et de vous entraîner à la pratique du sport.

Dès votre arrivée, vous signerez votre contrat d'engagement. Celui-ci peut être dénoncé :

- à tout moment, sur demande de l'élève, qui demeure libre de son choix,
- lorsque l'élève est jugé inapte à l'emploi de gendarme pour :
- échec à la formation et non-obtention du CAG (Certificat d'aptitude à la gendarmerie) ;
- inaptitude physique définitive ou inaptitude physique préexistant à l'engagement ;
- inadaptation à la vie militaire et à l'état de gendarme, constatée à la suite de fautes multiples ou graves contre l'honneur ou la probité.

Votre cycle de formation initiale en école comprend 2 volets complémentaires et indissociables :

Le gendarme, militaire des forces armées (« kaki »)	Le gendarme, soldat de la Loi (« bleu »)
La formation militaire générale regroupe des cours de : <ul style="list-style-type: none">- connaissance du milieu militaire- topographie- déontologie et éthique militaire- instruction tactique- optimisation du potentiel individuel et collectif- sécurité de services de garnison et se concrétise par un séjour en camp de cinq jours, appelé « bivouac ».	L'instruction professionnelle se compose de cours de : <ul style="list-style-type: none">- connaissances de la Gendarmerie- éducation civique- agent de police judiciaire- agent de la sécurité des flux et de la mobilité- formation aux progiciels gendarmerie- contact et proximité numérique- techniques de communication- formation au maintien de l'ordre- maîtrise sans arme de l'adversaire- formation aux techniques d'intervention et elle est ponctuée d'un stage de maintien de l'ordre d'une semaine au Centre National d'Entraînement des Forces de la Gendarmerie (CNEFG), à Saint-Astier (24).
Durant ces deux volets vous ferez beaucoup de sport (épreuves physiques Gendarmerie et parcours d'obstacles) et vous apprendrez à maîtriser avec ou sans armes un adversaire	

Formation Élève-gendarme

«**NUL N'APPREND SANS EFFORT**»

Le contrôle de la formation :

Votre niveau de formation sera évalué périodiquement par un contrôle continu, un bilan d'étape et un examen final.

Une moyenne cumulée de 10/20, permet d'obtenir le Certificat d'Aptitude de la Gendarmerie (CAG).

Un redoublement peut être accordé aux élèves dont la moyenne est insuffisante ou pour raisons médicales.

Un classement final est élaboré à partir des résultats obtenus majorés par une note d'aptitude. Il vous permettra, en cas de réussite, de choisir votre première affectation en fonction de votre rang.



IMPORTANT

Le futur gendarme doit posséder obligatoirement le permis de conduire catégorie B avant la fin de la formation (initiale et complémentaire, soit dans le délai de 12 mois). Si vous n'êtes pas titulaire de ce permis, vous devez rapidement prendre vos dispositions pour préparer cet examen, en dehors de votre scolarité.

VOTRE SOLDE



Tout au long de leur scolarité, les élèves-gendarmes sont placés sous le régime de l'internat et logés en chambres collectives. Leur rémunération s'élève à 1417 euros nets.

Dès leur affectation en unité, les gendarmes nouvellement promus sont tenus d'occuper le logement qui leur est attribué gratuitement par nécessité absolue de service.

Votre solde est versée **OBLIGATOIREMENT** sur un compte courant postal ou bancaire intitulé à votre nom personnel. **N'oubliez pas votre carnet de chèques et plusieurs relevés d'identité bancaire ou postal.**

Formation

Élève-gendarme adjoint volontaire Agent de police judiciaire adjoint



Dès votre arrivée, vous signerez votre contrat d'engagement. Celui-ci pourra être dénoncé :

- à tout moment, sur demande de l'élève, qui demeure libre de son choix ;
- lorsque l'élève est jugé inapte à l'emploi pour :
 - échec à la formation ;
 - inaptitude physique définitive ou inaptitude physique préexistant à l'engagement ;
 - inadaptation à la vie militaire et à l'état de gendarme, constatée à la suite de fautes multiples ou graves contre l'honneur ou la probité.

Vous suivrez une formation initiale en école de 13 semaines selon un programme défini par le répertoire des activités et des compétences et une formation complémentaire non tutorée de 12 semaines en unité.

Volume horaire total : 520 h réparties en 6 blocs matière

- formation militaire générale
- formation spécifique aux techniques d'intervention
- moyens de lutte contre la délinquance
- appropriation du territoire
- technique de communication
- sport

La scolarité des EGAV-APJA est sanctionnée par 2 contrôles continus et 1 examen final, pour l'obtention du certificat technique de qualification (CTQ- GAV/APJA).

SYNTHÈSE DES NOTES

À l'issue de la scolarité et en application des coefficients, les élèves font l'objet d'une note moyenne générale comprenant :

- la note moyenne des contrôles continus n°1 et n°2 (coefficient 40) ;
- la note moyenne de l'examen final (coefficient 40) ;
- la note d'aptitude (coefficient 20). Celle-ci est établie sur la base de l'appréciation portée sur l'élève par son encadrement (grille d'évaluation) et arrêtée par le commandant d'école.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 sans note d'aptitude éliminatoire (inférieure à 8/20), dans le cadre des contrôles continus et examens.
- obtention du certificat initial d'aptitude au tir (CIAPT) au pistolet automatique.

SI LA MOYENNE GÉNÉRALE EST

- SUPÉRIEURE OU ÉGALE À 10/20 : CTQ.
- INFÉRIEURE OU ÉGALE À 10/20 : REDOUBLEMENT POSSIBLE SUR PROPOSITION DU COMMANDANT D'ÉCOLE.

VOTRE SOLDE

Dès leur incorporation en école, les élèves sont placés sous le régime de l'internat, logés et nourris, à titre gratuit, en chambres collectives. Leur rémunération s'élève à 819 euros nets.

Affectés en unité, les GAV APJA bénéficient d'une allocation d'alimentation de 217 euros ainsi que de la réduction de 75% sur les tarifs SNCF. Ils sont logés, à titre gratuit, en chambre individuelle.



Formation

Élève-gendarme adjoint volontaire

Emploi particulier

Dès votre arrivée, vous signerez votre contrat d'engagement. Celui-ci peut être dénoncé :

- à tout moment, sur demande de l'élève, qui demeure libre de son choix.
- lorsque l'élève est jugé inapte à l'emploi pour :
 - échec à la formation ;
 - inaptitude physique définitive ou inaptitude physique préexistant à l'engagement ;
 - inadaptation à la vie militaire et à l'état de gendarme, constatée à la suite de fautes multiples ou graves contre l'honneur ou la probité.

Une formation initiale en école de 6 semaines selon un programme défini par le répertoire des activités et des compétences.

Volume horaire total : 240 h réparties en 3 blocs matière

- préparation militaire opérationnelle
- contact de proximité et numérique
- sécurité du gendarme en intervention

La scolarité des EGAV-EP est sanctionnée par 1 examen final en 5^{ème} semaine, pour l'obtention du certificat technique de qualification (CTQ- GAV/EP).

SYNTHÈSE DES NOTES

À l'issue de la scolarité et en application des coefficients, les élèves font l'objet d'une note moyenne générale comprenant :

- la note moyenne de l'examen final ;
- la note d'aptitude.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

→ moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 sans note d'aptitude éliminatoire (inférieure à 8/20). La note d'aptitude est établie sur la base de l'appréciation portée sur l'élève par son encadrement (grille d'évaluation) et arrêtée par le commandant d'école.

→ obtention du certificat initial d'aptitude au tir (CIAPT) au pistolet automatique.

SI LA MOYENNE GÉNÉRALE EST

- SUPÉRIEURE OU ÉGALE À 10/20 = CTQ.

- INFÉRIEURE OU ÉGALE À 10/20 : REDOUBLEMENT **POSSIBLE** SUR PROPOSITION DU COMMANDANT D'ÉCOLE.

VOTRE SOLDE

Dès leur incorporation en école, les élèves sont placés sous le régime de l'internat, logés et nourris, à titre gratuit, en chambres collectives. Leur rémunération s'élève à 819 euros nets.

Affectés en unité, les GAV EP bénéficient d'une allocation d'alimentation de 217 euros ainsi que de la réduction de 75% sur les tarifs SNCF. Ils sont logés, à titre gratuit, en chambre individuelle.

Effets et documents à emporter



À votre arrivée, vous percevrez un paquetage (diverses tenues d'uniforme dont treillis et survêtement)..



Les anciens GAV, AGIV et Réservistes doivent impérativement conserver les effets perçus lors de leurs précédentes fonctions y compris les cartes de circulation et les cartes militaires d'identité. Ils se présenteront munis de ces derniers, le jour de leur incorporation. Ils percevront un complément de paquetage.

EFFETS INDISPENSABLES

- chaussures de sport pour la pratique de la course à pied (de bonne qualité) ;
- linge de rechange, tee-shirts kakis et noirs, sous-vêtements, chaussettes de sport ;
- treillis déclassés, rangers déclassés (surplus militaires) ;
- protections : protège-dents, coquilles, protège-tibias, protection mammaire pour les personnels féminins ;
- nécessaire de toilette, filet à chignon pour les personnels féminins, serviettes de toilette (*) ;
- nécessaire à chaussures (brosse, cirage) (*) ;
- tenues civiles correctes (les survêtements sont interdits pour les sorties de la caserne) ;
- plusieurs cadenas (2 minimum de taille moyenne) (*) ;
- un mousqueton (pour porter le casque de maintien de l'ordre au ceinturon) ;
- cintres (*) ;
- un flacon de gel hydroalcoolique.

EFFETS CONSEILLÉS

- une tenue de sport adaptée aux conditions climatiques de couleur noire et unie (survêtement, maillot, short ou collant) ;
- des chaussettes en coton (pour les marches) ;
- nécessaire pour les petits soins (pansements, paracétamol, pommade anti-inflammatoire) ;
- caleçon noir type cycliste (pour les essayages de l'habillement) ;
- pour les filles : collants transparents ou couleur chair, soutien-gorge adapté au sport ;
- montre discrète ;
- pansements couleur chair (pour masquer les éventuels tatouages) ;
- trousse à couture (aiguille, fil) ;
- de la lessive pour lavage à la main ;
- lampe frontale ;
- enveloppes et timbres postaux ;
- ordinateur portable et une clé USB (8GB).



L'école dispose également d'un **foyer** où vous trouverez les produits de première nécessité (produits de toilette, cirage, lacets, papeterie, vêtements militaires, souvenirs, etc.).

(* effets en vente au foyer de l'école)

Effets et documents à emporter



Il est conseillé d'éviter d'emporter des bijoux et tout objet de valeur.
Le port des piercings est interdit lors des différentes phases d'instruction.

FOURNITURES SCOLAIRES

Des documents d'instruction vous seront remis à l'école. Vous devez les compléter en prenant des notes.

- un classeur grand format, des feuilles blanches et des feuilles à carreaux perforées, stylos de couleur noire et rouge, une règle graduée de 30 cm, deux carnets de poche à spirales format 13 X 9, surligneurs de couleurs différentes.

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS À FOURNIR LE JOUR DE L'INCORPORATION

MARIAGE	EXTRAIT D'ACTE DE MARIAGE (pas le livret de famille)
PACS	ATTESTATION PACS
CONCUBINAGE	ATTESTATION DE CONCUBINAGE ÉTABLIE PAR LA MAIRIE ET SIGNÉE PAR LE MAIRE
DIVORCE	JUGEMENT INTÉGRAL DU DIVORCE
ENFANT(S)	EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE DES ENFANTS ET LA COPIE INTÉGRALE DU LIVRET DE FAMILLE (parents et enfants)
DANS TOUS LES CAS	N° SÉCURITÉ SOCIALE DU CONJOINT + PROFESSION
DANS TOUS LES CAS	COPIE INTÉGRALE D'EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE (pas le livret de famille)
POUR LES PERSONNES ARRIVANT D'OUTRE-MER	CONTRAT D'ENGAGEMENT SIGNÉ EN OUTRE-MER
ÉLÈVES ISSUS DE L'ARMÉE DE TERRE	COPIE DE FEUILLE DE SOLDE ET COORDONNÉES DE L'ORGANISME DE GESTION
ANCIENS GAV, RÉSERVISTES, DIVERS ARMÉES	CERTIFICAT DE CESSATION DE PAIEMENT (armées - hors gendarmerie) ÉTAT SIGNALÉTIQUE ET DES SERVICES (ESS) + DÉNONCIATION DE CONTRAT
DANS TOUS LES CAS	LETTRE DE CONVOCATION
DANS TOUS LES CAS	CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ OU PASSEPORT
DANS TOUS LES CAS	PERMIS DE CONDUIRE
DANS TOUS LES CAS	CARNET DE SANTÉ
DANS TOUS LES CAS	CARTE DE GROUPE SANGUIN (obligatoire)
DANS TOUS LES CAS	PHOTOCOPIE DE TOUS LES DIPLÔMES MILITAIRES, CIVILS ET DE SECOURISME
DANS TOUS LES CAS	CARTE D'ASSURANCE MALADIE VITALE (carte verte) avec l'attestation
DANS TOUS LES CAS	CARTE MUTUELLE OU ATTESTATION CMU (Couverture Maladie Universelle)(le cas échéant)
DANS TOUS LES CAS	1 RELEVÉS D'IDENTITÉ BANCAIRE
DANS TOUS LES CAS	UN CERTIFICAT MÉDICAL D'APTITUDE INITIAL DÉLIVRÉ PAR UNE ANTENNE MÉDICALE OU VOTRE CENTRE DE SÉLECTION
DANS TOUS LES CAS	JUSTIFICATIF DE DOMICILE
DANS TOUS LES CAS	ATTESTATION JDC



Si vous ne détenez pas de compte bancaire personnel, faites immédiatement le nécessaire auprès d'une banque.



RÉGIME D'HÉBERGEMENT

Vous vivrez en caserne et occuperez une chambre (unité de vie) d'une capacité de 2 à 6 personnes selon les bâtiments d'accueil. Le nécessaire de couchage vous sera fourni (draps, couvertures, traversin).

Compte tenu du volume de connaissances à acquérir, le régime de l'école est l'internat. Vous bénéficierez cependant de temps libres qui vous permettront de quitter périodiquement la caserne.

EMPLOI DU TEMPS

L'emploi du temps est variable selon la programmation des cours. Généralement, une journée se déroule comme suit :

- 05H30 : Lever
- 06 H 15 – 07 H 00 : Petit déjeuner
- 08 H 00 - 12 H 00 : Instruction
- 12 H 00 : Déjeuner
- 13 H 30 - 17 H 30 : Instruction
- 18 H 30 : Dîner
- 20 H 00 - 22 H 00 : Étude
- 22H30 : Extinction des feux

Ces horaires sont donnés à titre indicatif et sont ponctués de rassemblements réguliers à 7h45, 13h15 et 17h30. Des exercices en soirée et de nuit sont régulièrement programmés.

QUARTIERS LIBRES

Vous pourrez être autorisé(e) à sortir à l'intérieur des limites de la garnison en tenue civile une fois par semaine à partir de la 4^{ème} semaine. L'autorisation de sortie est à la diligence du commandant d'unité, dans la plage horaire 18H00 - 23H30. Le quartier libre peut toutefois être modifié ou supprimé sur décision du commandement ou pour les besoins de l'instruction.

PERMISSIONS

En principe, vous bénéficiez :

- régulièrement, d'une permission de fin de semaine lorsque l'unité n'est pas en service pour l'instruction ou en servitudes ;
- de deux permissions d'une semaine chacune au cours de la scolarité à 8 mois ; et d'une seule pour les stages à 6 mois ;
- d'une permission en cas d'événement familial exceptionnel (décès, naissance, mariage).



Lors de vos quartiers libres et départs en permissions, une tenue civile correcte est exigée (les survêtements, jupes et robes courtes, casquettes, shorts, effets déchirés sont proscrits). Des règles particulières concernant votre attitude vestimentaire seront précisées à votre arrivée.



RESTAURATION

Deux salles à manger sont réservées aux élèves.

Seuls les élèves-gendarmes adjoints volontaires sont nourris gratuitement.

Pour les élèves-gendarmes, les tarifs des repas sont mentionnés à titre indicatif, ils sont susceptibles d'évoluer :

→ petit-déjeuner : 2,40€

Déjeuner 4,80€

Dîner 4,80€

Les repas sont obligatoirement pris à l'école lorsque vous êtes en service.

VISITES DES FAMILLES

Elles sont possibles en dehors des heures de service, les soirs d'autorisation de sortie et les week-ends de permission. À cet effet, l'école dispose d'une hôtellerie joignable au 05 55 21 77 88.

CHAMBRE	TARIF
1 personne	30 €
2 personnes	35 €
3 à 5 personnes	45 €

COMMUNICATION



Vous pouvez utiliser votre téléphone personnel en dehors des heures de cours. Les règles relatives à l'utilisation des téléphones mobiles à l'intérieur de l'école vous seront précisées à votre arrivée.

En cas d'urgence, vous pouvez être contacté à l'école de gendarmerie en passant par le standard : 05 55 21 79 99. Il appartient à votre correspondant de demander votre compagnie.

Durant votre stage votre adresse sera la suivante :



EG OU EGAV NOM *Prénom*
.....^{ème} compagnie d'instruction^{ème} peloton
École de gendarmerie de TULLE
Caserne la Bachellerie
19012 TULLE CEDEX

Faire préciser à vos contacts votre compagnie et votre peloton.

Services à votre disposition

L'ANTENNE MÉDICALE DE L'ÉCOLE

Des médecins et des infirmiers sont présents à l'école pour assurer les soins à la suite d'un accident de service, les visites médicales réglementaires, les vaccinations courantes et déterminer les aptitudes médicales.

En dehors des heures de visite, les soins sont assurés par des praticiens civils ou par les urgences de l'hôpital de TULLE en cas de nécessité.

LE SERVICE SOCIAL

Le service social est à la disposition du personnel militaire et civil durant les heures ouvrables, pour recueillir leurs sollicitations. Il comprend une assistante sociale (que vous pouvez contacter par téléphone ou par rendez-vous) et un référent « entraide Gendarmerie ».

Rôle de l'assistante sociale :

L'assistante sociale a pour mission d'aider les personnes et les familles à rechercher les causes qui compromettent leur équilibre psychologique, économique ou social et met en œuvre les conseils ou les procédures visant à y remédier.

Elle est chargée de l'étude et de la constitution des dossiers de prêts, d'aide familiale, de secours et de toutes les mesures mises en place par l'Action Sociale des Armées.

L'assistante sociale assure une permanence.

L'entraide gendarmerie

L'entraide gendarmerie symbolise le rapprochement de deux grandes entités sociales : la caisse nationale du gendarme et la fondation de la maison de la gendarmerie (œuvre reconnue d'utilité publique). Unies dans un seul but : être au service des gendarmes et de leur famille, elles se veulent continuellement force de proposition et d'amélioration, pour apporter un soutien sans faille aux membres de la communauté gendarmerie qu'ils soient en activité ou en retraite. C'est ainsi qu'un panel d'aides sociales adaptées, allocations et services ont été mis en place pour vous aider afin de pallier les difficultés rencontrées dans tous les moments de votre vie.

AUMÔNERIE

Deux aumôniers militaires catholique et musulman sont présents à l'école.

Indépendamment de la confession de chacun, l'aumônier est à la disposition de tous les personnels de l'école pour :

- apporter une écoute, un conseil personnalisé ou un soutien ;
- préparer les sacrements ;
- organiser des rencontres et pèlerinages.

L'école dispose également :

- d'une **laverie automatique** (paiement par carte bancaire) ;
- d'un **salon de coiffure**. Il est nécessaire d'arriver à l'école avec une coupe de cheveux courte pour les hommes. Les femmes doivent attacher leurs cheveux en chignon lorsqu'ils sont longs (1€ coupe incorporation).

Prévoyance - Assurances



Le métier de gendarme est un métier fantastique mais qui peut parfois être dangereux pour vous même ou pour autrui. Aussi, il est indispensable de se protéger face aux aléas de la vie professionnelle choisie.

Afin de favoriser la protection de ses agents, le Ministère des Armées accorde à certains organismes référencés de protection sociale complémentaire ainsi qu'à certaines sociétés d'assurance, la possibilité de rencontrer, au sein de ses enceintes, les personnels militaires et civils qu'il emploie pour les informer sur les garanties offertes par ces prestataires. Le choix de ces organismes a été réalisé au regard des garanties et assurances proposées à tarifs négociés et adaptées aux contraintes et risques que présentent le métier des armes.

Pour permettre aux élèves de faire leurs choix en matière de protection sociale complémentaire, deux séquences sont organisées comme suit :

La séquence d'information

D'une durée de quatre heures, cette séance se déroule en principe **le mardi matin de chaque 2^{ème} semaine de stage.**

Les deux premières heures (de 08h00 à 10h00) sont consacrées à l'intervention des représentants des organismes précités devant la promotion concernée au complet. Cette première phase est ensuite suivie d'un temps de rencontre (de 10h00 à 12h00) avec les prestataires, laissé à l'initiative des élèves.

La séquence de souscription

Destinée à permettre aux élèves de concrétiser leur choix, elle se déroule en principe **le mercredi de chaque 3^{ème} semaine de stage dans le créneau de 19h30 à 21h30.**

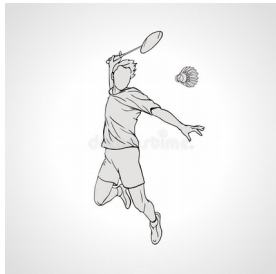


Indépendamment des créneaux accordés précités, chacun des quatre acteurs de protection sociale à la possibilité d'assurer des permanences complémentaires au sein de l'école.



Le club sportif et des loisirs de la gendarmerie est une association mise à la disposition des personnels de l'école (civils ou militaires, y compris les élèves).

Moyennant une cotisation de 40 €, vous pourrez accéder à de nombreuses activités :



- **Musculation**
- **Jiu-Jitsu brésilien**
- **Badminton**
- **Crossfit**
- **Volley-ball**
- **Cyclisme**
- **Futsal**
- **Peinture sur porcelaine**
- **Multi-activités BricoDéco Sable – Soie**
- **Mosaïque**
- **Couture**

